

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 1er FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal a été convoqué 26/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} février, à vingt heures cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT - Maire.

Etaient présents : Mme BRÉHIER Marie-Paule, M. COLAS Hervé, Mme COURNÉ Noëllie, M. DUPONT Mickaël, M. GEFFRAY Samuel, M. LARDEUX Loïc, M. ROSSIGNOL Didier, SIMON Jean-Philippe.

Etaient excusé(e)s : néant

Mme BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 23 novembre 2023 est approuvé.

N°2024-01

TARIFS CIMETIERE : CONCESSION, CASE COLUMBARIUM, CAVE-URNE, DISPERSION DES CENDRES

Monsieur le maire propose de revoir les tarifs des concessions dans le cimetière, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de retenir les tarifs suivants :

	Pour 15 ans	Pour 30 ans
Concession traditionnelle Adulte (2 m ²)	65 €	140 €
Concession traditionnelle Enfant (1 m ²)	35 €	80 €
Case de columbarium	150 €	300 €
Cave-urne (0.60 x0.60 cm)	50 €	110 €
Dispersion de cendres dans le jardin du souvenir	30 €, pour la pose d'une plaque indiquant les : nom, prénom, années de naissance et décès. La plaque reste apposée pendant 15 ans. Ce délai passé, il sera demandé 30 € par tranche de 15 années.	

POUR	9	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	---	--------	---	------------	---

N°2024-02**DEVENIR DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire a rencontré le 10 janvier 2024 Monsieur Laurent DRAULT, directeur académique des services de l'Éducation nationale et Madame Delphine TONNOIR, inspectrice académique de la circonscription du sud-ouest Mayennais.

Compte tenu des faibles effectifs, 8 enfants seulement, le conseil municipal prend acte de la décision du retrait d'emploi sur l'école de La Rouaudière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas s'opposer au transfert (délocalisation) de son école vers Saint Aignan-sur-Roë.

En parallèle, il existe un RPI rattachant les écoles de Brains-sur-les-Marches, Saint Michel-de-la-Roë et Saint-Aignan-sur-Roë.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de lui donner pouvoir afin de rencontrer les maires de ces communes pour étudier les possibilités de scolarisation des enfants de La Rouaudière vers un regroupement pédagogique intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes démarches concernant la scolarisation des enfants de la commune de la Rouaudière.

POUR	9	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	---	--------	---	------------	---

N°2024-03**REPAS DES AÎNÉS**

Monsieur le Maire notifie au conseil municipal que le tarif pour le repas des aînés est de 35 €. Il sera demandé une participation de 10 € par personne, le reste sera pris en charge par la commune. Le repas sera gratuit pour les personnes âgées de plus de 80 ans.

Monsieur le Maire informe également qu'il offre personnellement le repas aux conseillers municipaux (hors adjoints).

Les conjoints des conseillers sont invités mais le repas sera à leur charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'approuver cette délibération.

POUR	9	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	---	--------	---	------------	---

QUESTIONS DIVERSES

- Epareuse avec Senonnes : coût de réparation

Ne sachant pas combien va coûter la réparation de l'épareuse et notre agent communal ayant crainte à s'en servir, la commune proposera à Mme le Maire de mettre fin à la convention entre les 2 communes. Il serait fait appel à une entreprise pour broyer, un devis DELHOMMEL a été demandé le coût serait de 848.40 € par an.

- Devis NORMÉO pour travaux manoir

Un devis a été demandé à une entreprise qui a proposé le remplacement de la centrale pour un coût de 2790 €. Des devis complémentaires vont être demandés afin de voir si le changement complet est nécessaire.

- Réparation utilitaire

Des frais sont à prévoir sur la voiture, 2 devis ont été réalisés :

- TOUIN Automobiles Renazé : 916.39 € TTC
- BEL ORIENT Saint Aignan : 1756.87 € TTC

Le garage TOUIN a été retenu.

- Demande de participation frais scolarité à l'école Sacré Cœur de St Aignan et au RPI des trois clochers à Eancé : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

- Demande de subventions UDAF53 et AFSEP : le conseil municipal décide de ne pas verser de subventions à ces associations.

- Parc éolien du Chéran

L'instruction du dossier est en cours de finalisation, une enquête publique va être ouverte pendant 5 semaines.

Le 19 février un rendez-vous est prévu avec la responsable de projets et le commissaire enquêteur pour le droit des sols.

Une réunion est également prévue le samedi 2 mars à la salle Paul Vivien pour informer le public du projet.

Une permanence va être faite à la mairie sur les jours et heures d'ouverture au public par le commissaire enquêteur.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Du	Objet	Approuvée	Refusée
2024-01	01/02	Tarifs cimetière : concession, case columbarium, cave-urne, dispersion des cendres	X	
2024-02	01/02	Devenir de l'école	X	
2024-03	01/02	Repas des aînés	X	

Prochaines réunions de conseil municipal : le 7 ou 28 mars 2024, le 25 avril 2024, le 23 mai 2024, le 20 juin 2024, le 18 ou 25 juillet.

La séance est levée à 22h29

Le secrétaire de séance,
Mme Marie-Paule BRÉHIER



Le Maire,
M.Thierry JULIOT

